



Nom du produit: **CF-18-50 Herbicide (PCP #34473)**
SPÉCIFICATION ID#: **50002673**

L'herbicide **CF-18-50** est considéré comme un mélange mécanique de deux (2) produits individuels.

Vous trouverez ci-joint la SDS du produit composant qui compose l'herbicide **CF-18-50**:

Express® 50 SG MUP	PCP # 28176 Date de la SDS: 10/28/2022 SPÉCIFICATION #: 50000038
Carfentrazone 40 WG MUP	PCP # 34141 Date de la SDS: 07/20/2021 SPÉCIFICATION #: 50002567

Veuillez lire la SDS afin d'avoir une compréhension complète de tous les risques associés à chaque produit avant utilisation.

Fabricant/Distributeur :

FMC du Canada limitée
6755, chemin Mississauga, bureau 204
Mississauga (Ont.) L5N 7Y2
Canada

Numéros de téléphone :

Renseignements sur le produit : 1-833-362-7722
Urgence médicale: 1-800-331-3148 (États-Unis et Canada)

Date de préparation: 03/17/2023

Membre de CropLife Canada® /TM Marques de commerce déposées/marques de commerce de FMC Corporation ou d'une société affiliée.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



EXPRESS(R) 50 SG MUP

Version 1.1 Date de révision: 10/28/2022 Numéro de la FDS: 50000038 Date de dernière parution: - Date de la première parution: 03/01/2018

SECTION 1. IDENTIFICATION

Identificateur de produit

Nom du produit EXPRESS(R) 50 SG MUP

Autres moyens d'identification

Code du produit 50000038

Nature chimique Herbicide

Numéro d'enregistrement de produit PCP# 28176

Utilisation recommandée du produit chimique et restrictions d'utilisation

Utilisation recommandée Peut être utilisé comme herbicide seulement.

Restrictions d'utilisation Utilisez comme recommandé par l'étiquette.

Détails concernant le fabricant ou le fournisseur

Fabricant

FMC of Canada Ltd
6755 Mississauga Road, Suite 204
Mississauga, ON L5N 7Y2
Canada
Phone (AgHotline): 1-833-FMC-PPAC (1-833-362-7722),
Web: <https://ag.fmc.com/ca/en>
SDS-Info@fmc.com

Adresse du fournisseur

FMC of Canada Limited
6755 Mississauga Road, Suite 204
Mississauga, ON L5N 7Y2
Canada

Numéro de téléphone en cas d'urgence

En cas d'urgence de fuite, d'incendie, de déversement ou d'accident,appelez:

1 800 / 424-9300 (CHEMTREC - U.S.A.)

1 703 / 741-5970 (CHEMTREC - International)

1 703 / 527-3887 (CHEMTREC - Suppléant)

Urgence médicale:

U.S.A. & Canada: +1 800 / 331-3148

Tout autre pays: +1 651 / 632-6793 (Recueillir)

SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Classement SGH en conformité avec les règlements sur les produits dangereux

Sensibilisation de la peau : Catégorie 1

Toxicité systémique sur un : Catégorie 2

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

EXPRESS(R) 50 SG MUP



Version 1.1 Date de révision: 10/28/2022 Numéro de la FDS: 50000038 Date de dernière parution: - Date de la première parution: 03/01/2018

organe cible précis - exposition répétée

Éléments étiquette SGH

Pictogrammes de danger :



Mot indicateur : Attention

Déclarations sur les risques : H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Déclarations sur la sécurité : **Prévention:**
P272 Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.
P280 Porter des gants de protection.

Intervention:

P302 + P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.
P314 Demander un avis médical/ Consulter un médecin en cas de malaise.
P333 + P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Demander un avis médical/ Consulter un médecin.
P362 + P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Élimination:

P501 Éliminer le contenu/ récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.

Autres dangers

Inconnu.

SECTION 3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Substance/mélange : Mélange

Nature chimique : Herbicide

Composants

Nom Chimique	Nom commun/Synonyme	No. CAS	Concentration (% w/w)
Tribenuron-methyl	Tribenuron-methyl	101200-48-0	50

SECTION 4. PREMIERS SOINS

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



EXPRESS(R) 50 SG MUP

Version 1.1 Date de révision: 10/28/2022 Numéro de la FDS: 50000038 Date de dernière parution: - Date de la première parution: 03/01/2018

Conseils généraux	: Retirer la victime de l'exposition et ensuite, allonger-la en position de réanimation. Montrer cette fiche technique signalétique au médecin en consultation. Ne pas laisser la victime sans surveillance. Garder la personne tranquille. Maintenir au chaud et dans un endroit calme.
En cas d'inhalation	: En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et appeler un médecin. Si les symptômes persistent, consulter un médecin.
En cas de contact avec la peau	: S'il y a du produit sur les vêtements, retirer-les. En cas de contact avec la peau Si la personne en a sur la peau, bien rincer à l'eau. Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon. Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin.
En cas de contact avec les yeux	: Rincer les yeux à l'eau par mesure de précaution. Retirez les lentilles de contact. Protéger l'oeil intact. Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.
En cas d'ingestion	: NE PAS faire vomir. Maintenir les voies respiratoires dégagées. Ne pas faire boire de lait ou de boissons alcoolisées. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Si les symptômes persistent, consulter un médecin. Transporter immédiatement la victime à l'hôpital.
Symptômes et effets les plus importants, aigus et différés	: Peut provoquer une allergie cutanée. Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
Avis aux médecins	: Traiter de façon symptomatique.

SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyen d'extinction approprié	: Poudre chimique, CO2, eau pulvérisée ou mousse ordinaire.
Moyens d'extinction inadéquats	: Jet d'eau à grand débit
Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie	: Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.
Produits de combustion dangereux	: Oxydes d'azote (NOx) oxydes de soufre Oxydes de carbone
Autres informations	: Recueillir séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



EXPRESS(R) 50 SG MUP

Version 1.1 Date de révision: 10/28/2022 Numéro de la FDS: 50000038 Date de dernière parution: - Date de la première parution: 03/01/2018

rejeter dans les canalisations.
Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

- Équipement de protection spécial pour les pompiers : En cas d'incendie, porter un appareil respiratoire autonome.

SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

- Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence : Utiliser un équipement de protection personnelle.
Éviter la formation de poussière.
Éviter l'inhalation de la poussière.
Ne jamais réintroduire le produit déversé dans son récipient d'origine en vue d'une réutilisation.
Identifier la zone contaminée avec des affiches et en interdire l'accès au personnel non autorisé.
Seules les personnes qualifiées munies des équipements de protection adéquats peuvent intervenir.
Pour des renseignements sur l'élimination, voir la section 13.
- Précautions pour la protection de l'environnement : Éviter que le produit pénètre dans les égouts.
Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger.
En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.
- Méthodes et matières pour le confinement et le nettoyage : Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

SECTION 7. MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

- Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Éviter la formation de poussière.
Fournir une ventilation aspirante adéquate aux endroits où la poussière se forme.
- Conseils pour une manipulation sans danger : Éviter la formation de particules inhalables.
Ne pas inhaller les vapeurs/poussières.
Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation.
Éviter le contact avec la peau et les yeux.
Équipement de protection individuelle, voir la section 8.
Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone où se fait l'application.
Éliminer l'eau de rinçage conformément aux réglementations locales et nationales.
Les personnes susceptibles d'avoir des problèmes de sensibilisation de la peau ou d'asthme, des allergies, des maladies respiratoires chroniques ou récurrentes, ne devraient pas être employées dans aucun des procédés dans lequel ce mélange est utilisé.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



EXPRESS(R) 50 SG MUP

Version 1.1 Date de révision: 10/28/2022 Numéro de la FDS: 50000038 Date de dernière parution: - Date de la première parution: 03/01/2018

Conditions de stockages sûres	: Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré. Refermer soigneusement tout récipient entamé et l'entreposer verticalement afin d'éviter tout écoulement. Les installations et le matériel électriques doivent être conformes aux normes techniques de sécurité.
D'autres informations sur la stabilité du stockage	: Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les indications.

SECTION 8. MESURES DE CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

Ne contient pas de substances ayant des valeurs limites d'exposition professionnelle.

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire	: En cas d'exposition à la poussière, porter une protection respiratoire individuelle appropriée et une combinaison de protection.
Protection des mains Matériau	: Portez des gants résistant aux produits chimiques, comme un stratifié barrière, du caoutchouc butyle ou du caoutchouc nitrile.
Remarques	: L'aptitude des gants pour environnement/type de travail spécifique devrait être examinée avec le fournisseur de gants de protection.
Protection des yeux	: Flacon pour le rinçage oculaire avec de l'eau pure Lunettes de sécurité à protection intégrale
Protection de la peau et du corps	: Tenue de protection étanche à la poussière Choisir la protection individuelle selon la quantité et la concentration de la substance dangereuse sur le lieu de travail.
Mesures de protection	: Établir un plan d'action de premier soins avant d'utiliser ce produit.
Mesures d'hygiène	: Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée.

SECTION 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect : solide, granules

Couleur : brun pâle

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

EXPRESS(R) 50 SG MUP



Version 1.1 Date de révision: 10/28/2022 Numéro de la FDS: 50000038 Date de dernière parution: - Date de la première parution: 03/01/2018

Odeur	: douce
pH	: 8.4 - 9.4 (20 °C) Concentration: 10 g/l Dans une dispersion aqueuse à 1 %.
Point d'éclair	: non établi(e)
Inflammabilité (solide, gaz)	: Non hautement inflammable
Densité de vapeur relative	: non établi(e)
Masse volumique apparente	: 640 kg/m ³ tassé
Solubilité	
Solubilité dans l'eau	: soluble
Température de décomposition	: Non disponible pour ce mélange.
Viscosité	
Viscosité, dynamique	: non établi(e)
Propriétés explosives	: Non explosif

SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité	: Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les indications.
Stabilité chimique	: Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les indications.
Possibilité de réactions dangereuses	: Les poussières peuvent former un mélange explosif avec l'air. Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les indications.
Conditions à éviter	: Formation de poussière humidité Chaleur, flammes et étincelles.
Produits incompatibles	: Acides forts et bases fortes Oxydants forts
Produits de décomposition dangereux	: Stable dans les conditions recommandées de stockage.

SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Toxicité aiguë

Non répertorié selon les informations disponibles.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

EXPRESS(R) 50 SG MUP



Version 1.1 Date de révision: 10/28/2022 Numéro de la FDS: 50000038 Date de dernière parution: - Date de la première parution: 03/01/2018

Produit:

- Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 5,000 mg/kg
Méthode: méthode de la dose fixe
BPL: oui
- Toxicité aiguë par inhalation : Estimation de la toxicité aiguë: > 10 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère d'essai: poussières/brouillard
Méthode: Méthode de calcul
- Toxicité cutanée aiguë : DL50 (Rat): > 5,000 mg/kg
Méthode: Directives du test 402 de l'OECD
BPL: oui

Corrosion et/ou irritation de la peau

Non répertorié selon les informations disponibles.

Produit:

- Espèce : Lapin
Évaluation : N'est pas classé comme irritant
Méthode : Directives du test 404 de l'OECD
Résultat : Pas d'irritation de la peau
BPL : oui
- Remarques : Peut causer des irritations de la peau et/ou des dermatites.

Lésion/irritation grave des yeux

Non répertorié selon les informations disponibles.

Produit:

- Espèce : Lapin
Résultat : Pas d'irritation des yeux
Évaluation : N'est pas classé comme irritant
Méthode : Directives du test 405 de l'OECD
BPL : oui
- Remarques : Les poussières de produit peuvent être irritantes pour les yeux, la peau et l'appareil respiratoire.

Sensibilisation cutanée ou respiratoire

Sensibilisation de la peau

Peut provoquer une allergie cutanée.

Sensibilisation des voies respiratoires

Non répertorié selon les informations disponibles.

Produit:

- Espèce : Cobaye
Évaluation : Ce produit est un agent sensibilisateur de la peau, sous-catégorie 1B.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

EXPRESS(R) 50 SG MUP



Version 1.1 Date de révision: 10/28/2022 Numéro de la FDS: 50000038 Date de dernière parution: - Date de la première parution: 03/01/2018

Méthode : Essai de maximisation
Résultat : Ce produit est un agent sensibilisateur de la peau, sous-catégorie 1B.

Mutagénicité de la cellule germinale

Non répertorié selon les informations disponibles.

Produit:

Génotoxicité in vitro : Remarques: Le produit ne contient aucun ingrédient connu pour être mutagène.

Cancérogénicité

Non répertorié selon les informations disponibles.

Produit:

Remarques : Le produit ne contient aucun ingrédient connu pour être cancérogène.

Toxicité pour la reproduction

Non répertorié selon les informations disponibles.

Produit:

Effets sur la fertilité : Remarques: Le produit ne contient aucun ingrédient ayant des effets néfastes sur la reproduction.

STOT - exposition unique

Non répertorié selon les informations disponibles.

Produit:

Évaluation : La substance ou le mélange n'est pas classé(e) comme agent toxique pour un organe spécifique, exposition unique.

STOT - exposition répétée

Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Produit:

Évaluation : Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Toxicité à dose répétée

Composants:

Tribenuron-methyl:

Espèce : Lapin
LOAEL : 80 mg/kg

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



EXPRESS(R) 50 SG MUP

Version 1.1 Date de révision: 10/28/2022 Numéro de la FDS: 50000038 Date de dernière parution: - Date de la première parution: 03/01/2018

Organes cibles	:	Thyroïde, Système nerveux
Évaluation	:	La substance ou le mélange est classé(e) comme agent toxique pour un organe spécifique, expositions répétées, catégorie 2.
Remarques	:	Augmentation de la mortalité ou réduction de la survie

Toxicité par aspiration

Non répertorié selon les informations disponibles.

Composants:

Tribenuron-methyl:

La substance n'a pas des propriétés associées à un danger possible par aspiration.

Autres informations

Produit:

Remarques : Donnée non disponible

SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité

Produit:

Toxicité pour les poissons	:	CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): > 120 mg/l Durée d'exposition: 96 h Type d'essai: Essai en statique Méthode: Directives du test 203 de l'OECD BPL: oui
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques	:	CE50 (Daphnia (Daphnie)): > 120 mg/l Durée d'exposition: 48 h Méthode: OCDE Ligne directrice 202 BPL: oui
Toxicité pour les algues/plantes aquatiques	:	EBC50 (Pseudokirchneriella subcapitata (Algues vertes)): 0.0162 mg/l Durée d'exposition: 72 h Méthode: OCDE Ligne directrice 201 BPL: oui
		CE50 (Lemna gibba (lentille d'eau)): 0.00652 mg/l Point final: Fronde Durée d'exposition: 7 d Méthode: US EPA Ligne directrice OPP 122-2 & 123-2

Composants:

Tribenuron-methyl:

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



EXPRESS(R) 50 SG MUP

Version 1.1 Date de révision: 10/28/2022 Numéro de la FDS: 50000038 Date de dernière parution: - Date de la première parution: 03/01/2018

Toxicité pour les poissons	:	CL50 (<i>Oncorhynchus mykiss</i> (Truite arc-en-ciel)): 738 mg/l Durée d'exposition: 96 h
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques	:	CE50 (Crustacés): > 320 mg/l Durée d'exposition: 48 h
		CE50 (<i>Daphnia magna</i> (Puce d'eau)): > 894 mg/l Durée d'exposition: 48 h
Toxicité pour les algues/plantes aquatiques	:	CE50 (<i>Pseudokirchneriella subcapitata</i> (Algues vertes)): 0.0208 mg/l Durée d'exposition: 120 h
		CE50 (<i>Lemna gibba</i> (lentille d'eau)): 0.00424 mg/l Durée d'exposition: 14 d
Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique)	:	NOEC (<i>Cyprinodon variegatus</i> (vairon à tête de mouton)): 114 mg/l Durée d'exposition: 21 d Méthode: OCDE Ligne directrice 211
		NOEC (<i>Oncorhynchus mykiss</i> (Truite arc-en-ciel)): 560 mg/l Durée d'exposition: 21 d
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique)	:	NOEC (<i>Daphnia magna</i> (Puce d'eau)): 41 mg/l Durée d'exposition: 21 d
Toxicité pour les organismes vivant dans le sol	:	NOEC (<i>Eisenia fetida</i> (vers de terre)): 3.2 mg/kg Durée d'exposition: 56 d
Toxicité pour les organismes terrestres	:	DL50 (<i>Colinus virginianus</i> (Colin de Virginie)): > 2,250 mg/kg
		DL50 (<i>Colinus virginianus</i> (Colin de Virginie)): > 5,620 ppm Remarques: Diététique
		DL50 (<i>Anas platyrhynchos</i> (canard mallard)): > 5,620 ppm Remarques: Diététique
		DL50 (<i>Apis mellifera</i> (abeilles)): > 98.4 µg/bee Durée d'exposition: 48 h Point final: Toxicité aiguë par contact
		DL50 (<i>Apis mellifera</i> (abeilles)): > 9.1 µg/bee Durée d'exposition: 48 h Point final: Toxicité aiguë par voie orale

Évaluation écotoxicologique

- Toxicité aiguë en milieu aquatique : Très毒ique pour les organismes aquatiques.
- Toxicité chronique pour le : Très毒ique pour les organismes aquatiques, entraîne des

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



EXPRESS(R) 50 SG MUP

Version 1.1 Date de révision: 10/28/2022 Numéro de la FDS: 50000038 Date de dernière parution: - Date de la première parution: 03/01/2018

milieu aquatique effets néfastes à long terme.

Persistante et dégradabilité

Composants:

Tribenuron-methyl:

Biodégradabilité : Biodégradation: 29.4 %
Durée d'exposition: 28 d

Potentiel bioaccumulatif

Composants:

Tribenuron-methyl:

Bioaccumulation : Coefficient de bioconcentration (BCF): < 1
Remarques: Ne montre pas de bioaccumulation.

Coefficient de partage (n-octanol/eau) : log Pow: -0.38

Mobilité dans le sol

Produit:

Répartition entre les compartiments environnementaux : Remarques: Dans des conditions normales, le ou les ingrédients actifs ont une mobilité élevée à intermédiaire dans le sol. Il existe un potentiel de lessivage vers les eaux souterraines.

Composants:

Tribenuron-methyl:

Répartition entre les compartiments environnementaux : Remarques: Dans des conditions normales, le ou les ingrédients actifs ont une mobilité élevée à intermédiaire dans le sol. Il existe un potentiel de lessivage vers les eaux souterraines.

Autres effets néfastes

Produit:

Information écologique supplémentaire : Ne pas appliquer directement sur l'eau, ou dans les zones où l'eau de surface est présente, ou dans les zones intertidales sous la ligne moyenne des hautes eaux.
Ne pas contaminer l'eau lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination des eaux de lavage ou de rinçage de l'équipement.

Un risque environnemental ne peut pas être exclu en cas de manipulation ou d'élimination peu professionnelle.

Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



EXPRESS(R) 50 SG MUP

Version 1.1 Date de révision: 10/28/2022 Numéro de la FDS: 50000038 Date de dernière parution: - Date de la première parution: 03/01/2018

SECTION 13. CONSIDERATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Méthodes d'élimination

- Déchets de résidus : Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou le sol.
Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec le produit ou le récipient utilisés.
Envoyer à une entreprise autorisée de gestion des déchets.
- Emballages contaminés : Vider les restes du contenu.
Éliminer comme produit non utilisé.
Ne pas réutiliser des récipients vides.

SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Réglementations internationales

UNRTDG

- No. UN : UN 3077
Nom d'expédition : ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID, N.O.S.
(Tribenuron-methyl)
- Classe : 9
Risque subsidiaire : ENVIRONM.
Groupe d'emballage : III
Étiquettes : 9 (ENVIRONM.)

IATA-DGR

- UN/ID No. : UN 3077
Nom d'expédition : Environmentally hazardous substance, solid, n.o.s.
(Tribenuron-methyl)
- Classe : 9
Groupe d'emballage : III
Étiquettes : Miscellaneous
Instructions de conditionnement (avion cargo) : 956
Instructions de conditionnement (avion de ligne) : 956
Dangereux pour l'environnement : oui

Code IMDG

- No. UN : UN 3077
Nom d'expédition : ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID, N.O.S.
(Tribenuron-methyl)
- Classe : 9
Groupe d'emballage : III
Étiquettes : 9
EmS Code : F-A, S-F
Polluant marin : oui

Transport en vrac en vertu de l'Annexe II des règles MARPOL 73/78 et du code IBC

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



EXPRESS(R) 50 SG MUP

Version 1.1 Date de révision: 10/28/2022 Numéro de la FDS: 50000038 Date de dernière parution: - Date de la première parution: 03/01/2018

Réglementation nationale

TDG

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

Précautions spéciales pour les utilisateurs

La ou les classes de transport décrites ici sont de nature informationnelles seulement, et basées seulement sur les propriétés du produit non-emballé comme il est décrit dans la FTSS. Les classes de transport peuvent varier selon le mode de transport, les tailles de l'emballage et des variations dans les règlements régionaux ou étatiques.

SECTION 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

TCSI	: Non en conformité avec les inventaires
TSCA	: Le produit contient une(des) substance(s) non répertoriées sur l'inventaire TSCA.
AIIC	: Non en conformité avec les inventaires
DSL	: Ce produit contient les composants suivants qui ne sont répertoriés ni dans la LES ni dans la LIS canadiennes.
	METHYL 2-[4-METHOXY-6-METHYL-1,3,5-TRIAZIN-2-YL(METHYL)CARBAMOYLSULFAMOYL]BENZOATE
	D-Glucopyranose, 4-O-.beta.-D-galactopyranosyl-, monohydrate
ENCS	: Non en conformité avec les inventaires
ISHL	: Non en conformité avec les inventaires
KECI	: Non en conformité avec les inventaires
PICCS	: Non en conformité avec les inventaires
IECSC	: Non en conformité avec les inventaires
NZIoC	: Non en conformité avec les inventaires
TECI	: Non en conformité avec les inventaires

Liste canadiennes

Aucune substance n'est assujettie à une déclaration de nouvelle activité importante.

SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS

Texte complet d'autres abréviations

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



EXPRESS(R) 50 SG MUP

Version 1.1	Date de révision: 10/28/2022	Numéro de la FDS: 50000038	Date de dernière parution: - Date de la première parution: 03/01/2018
----------------	---------------------------------	-------------------------------	--

AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ANTT - Agence nationale du transport routier du Brésil; ASTM - Société américaine pour l'analyse des matériaux; bw - Poids corporel; CMR - Carcinogène, mutagène ou agent toxique pour le système reproductif; DIN - Norme de l'institut allemande de normalisation; DSL - Liste intérieure des substances (Canada); ECx - Concentration associée avec une réponse de x %; ELx - Taux de chargement associé avec une réponse de x %; EmS - Plan d'urgence; ENCS - Liste des substances chimiques existantes et nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée avec une réponse de taux de croissance de x %; ERG - Guide du plan d'urgence; GHS - Système à harmonisation globale; GLP - Bonne pratique de laboratoire; IARC - Agence internationale de recherche sur le cancer; IATA - Association internationale du transport aérien; IBC - Code international de la construction et des équipements pour les bateaux transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice de 50 %; ICAO - Organisation internationale de l'aviation civile; IECSC - Inventaire des produits chimiques existants de la Chine; IMDG - Code maritime international des marchandises dangereuses; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Loi sur la santé et la sécurité industrielle (Japon); ISO - Organisation internationale pour la normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques existants de la Corée; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale médiane); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution provenant des bateaux; n.o.s. - Sans autres précisions; Nch - Norme chilienne; NO(A)EC - Aucun effet de la concentration (indésirable) observé; NO(A)EL - Aucun effet du niveau (indésirable) observé; NOELR - Aucun effet observable du taux de chargement; NOM - Norme mexicaine officielle; NTP - Programme toxicologique nationale; NZIoC - Inventaire des produits chimiques de la Nouvelle Zélande; OECD - Organisation pour la coopération et le développement économique; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et de la prévention de la pollution; PBT - Substance persistante, bioaccumulative et toxique; PICCS - Inventaire des produits chimiques et des substances chimiques des Philippines; (Q)SAR - (Quantitative) Relation structure/activité; REACH - Règlement (CE) no. 1907/2006 du parlement européen et du conseil relatif à l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; SADT - Température de décomposition auto-accélérante; SDS - Fiche technique de santé-sécurité; TCSI - Inventaire des produits chimiques de Taïwan; TDG - Transport de marchandises dangereuses; TECI - Inventaire des produits chimiques existants de la Thaïlande; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Nations unies; UNRTDG - Recommandations des Nations unies pour le transport de marchandises dangereuses; vPvB - Très persistant et très bioaccumulatif; WHMIS - Système d'information sur les matières dangereuse utilisées au travail

Clause de non-responsabilité

FMC Corporation estime que les informations et recommandations contenues dans le document présent (y compris les données et les déclarations) sont exactes à cette date. Vous pouvez contacter FMC Corporation pour vous assurer que ce document est le plus récent disponible de FMC Corporation. Aucune garantie d'adéquation à un usage particulier, garantie de qualité marchande ou toute autre garantie, expresse ou implicite, n'est faite concernant les informations fournies dans le document présent. Les informations fournies ici se rapportent uniquement au produit spécifié et peuvent ne pas être applicables lorsque ce produit est utilisé en combinaison avec d'autres matériaux ou dans tout processus. L'utilisateur est responsable de déterminer si le produit est adapté à un usage particulier et adapté aux conditions et aux méthodes d'utilisation de l'utilisateur. Étant donné que les conditions et les méthodes d'utilisation échappent au contrôle de FMC Corporation, FMC Corporation décline expressément toute responsabilité quant aux résultats obtenus ou découlant de toute utilisation des produits ou de la confiance accordée à ces informations.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

EXPRESS(R) 50 SG MUP



Version 1.1	Date de révision: 10/28/2022	Numéro de la FDS: 50000038	Date de dernière parution: - Date de la première parution: 03/01/2018
----------------	---------------------------------	-------------------------------	--

Préparé par:

FMC Corporation

FMC Logo - Trademark of FMC Corporation

© 2021 FMC Corporation. Tous les droits sont réservés.

Fin de la fiche technique signalétique

FICHE DE DONNÉES DE SECURITÉ
Carfentrazone 40 WG MUP

FDS n° : FO004353-3-A
Date de révision : 2021-07-20
Format: NA
Version 1



1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIÉTÉ

Identificateur de produit

Nom du produit Carfentrazone 40 WG MUP

Autres moyens d'identification

Code(s) du produit FO004353-3-A

Legacy Product Code 50002567

Synonymes

CARFENTRAZONE-ETHYL:
ethyl α,2-dichloro-5-[4-(difluoromethyl)-4,5-dihydro-3-methyl-5-oxo-1H-1,2,4-triazol-1-yl]-
-4-fluorobenzenepropanoate (CAS name);
ethyl (RS)-2-chloro-3-[2-chloro-5- (4-difluoromethyl-4,5-dihydro-3-methyl-5-
oxo-1H-1,2,4-triazol-1-yl) -4-fluorophenyl] propionate (IUPAC name)

Ingédient(s) actif(s) Carfentrazone-éthyle

Famille chimique Triazolinones

PCP # 34141

Utilisation recommandée pour le produit chimique et restrictions en matière d'utilisation

Utilisation recommandée : Herbicide

Restrictions conseillées pour l'utilisation Utilisez comme recommandé par l'étiquette.

Adresse du fournisseur

FMC of Canada Limited
6755 Mississauga Road, Suite 204
Mississauga, ON L5N 7Y2
Canada
Web: <https://ag.fmc.com/ca/en>
Phone (AgHotline): 1-833-FMC-PPAC (1-833-362-7722)
Email: SDS-Info@fmc.com

Numéro de téléphone à composer en cas d'urgence

Urgences médicales :
1 800 / 331-3148 (États-Unis et Canada)
1 651 / 632-6793 (Tous les autres pays - Collectionner)

En cas d'urgence concernant une fuite, un incendie, un déversement ou un accident,
appelez le:
1 800 / 424-9300 (CHEMTREC - USA)
1 703 / 741-5970 (CHEMTREC - International)
1 703 / 527-3887 (CHEMTREC - Remplaçant)

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification

Statut réglementaire de l'OSHA

Ce produit est considéré comme dangereux selon la norme sur la communication des renseignements à l'égard des matières dangereuses d'OSHA (29 CFR 1910.1200)

Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Catégorie 2
--	-------------

Éléments d'étiquetage SGH, y compris les conseils de prudence**VUE D'ENSEMBLE DES PROCÉDURES D'URGENCE**

Mot indicateur: Attention

Mentions de danger

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux

**Conseils de prudence - Prévention**

P264 - Se laver les mains soigneusement après manipulation

P273 - Éviter le rejet dans l'environnement

P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage

P305 + P351 + P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer

P337 + P313 - Si l'irritation oculaire persiste: Consulter un médecin

Conseils de prudence - Élimination

P501 - Éliminer le contenu/récipient selon les directives de l'étiquette

HNOC (danger non classé autrement)

Non classés ne étaient pas autrement dangers identifiés.

Autres informations

Très毒ique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme.

3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS**Famille chimique**

Triazolinones.

Nom chimique	No. CAS	% en poids
Carfentrazone-éthyle	128639-02-1	40
Crystalline silica, quartz	14808-60-7	<1
Naphthalene sulfonic acid-formaldehyde condensate, sodium salt	9084-06-4	15 - 20

Les synonymes sont fournis dans la section 1.

4. PREMIERS SOINS**Contact avec les yeux**

Maintenez les yeux ouverts et rincez-les doucement, avec précaution, avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Communiquer avec un centre antipoison ou un médecin pour connaître le traitement approprié.

Contact avec la peau	Enlever les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Communiquer avec un centre antipoison ou un médecin pour connaître le traitement approprié.
Inhalation	Amener la victime à l'air libre. En cas d'arrêt respiratoire, appeler le 911 ou une ambulance; puis, effectuer une respiration artificielle, de préférence par bouche-à-bouche, si possible. Communiquer avec un centre antipoison ou un médecin pour connaître le traitement approprié.
Ingestion	Appelez immédiatement un centre antipoison ou un médecin pour des conseils de traitement. Faire boire un verre d'eau si elle est capable d'avaler Il ne faut pas induire le vomissement à moins que vous ne receviez cette consigne d'un médecin ou du centre antipoison. Ne jamais rien administrer par la bouche à une personne inconsciente
Les plus importants symptômes et effets, aigus ou retardés	Peut causer une irritation des yeux.
Indication de soins médicaux immédiats et de traitement particulier, le cas échéant	<p>Un examen médical immédiat est requis en cas d'ingestion. Il peut être utile de montrer cette fiche de données de sécurité au médecin.</p> <p>Note au médecin traitant: Un antidote spécifique pour l'exposition à ce produit n'est pas connu. Un lavage gastrique et / ou l'administration de charbon activé peuvent être envisagés. Après décontamination, le traitement doit être axé sur le contrôle des symptômes et de l'état clinique.</p>

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Agents extincteurs appropriés	Utiliser des mesures d'extinctions appropriées aux circonstances locales et à l'environnement immédiat.
Incendie mineur	Produit chimique. Dioxyde de carbone (CO2).
Incendie majeur	Eau pulvérisée. Mousse.
Moyens d'extinction inappropriés	Évitez les jets puissants.
Dangers spécifiques du produit Produits de combustion dangereux	Aucun connu Les produits de dégradation essentiels sont des composés volatils, toxiques, irritants et inflammables tels que les oxydes d'azote, le fluorure d'hydrogène, le chlorure d'hydrogène, le dioxyde de soufre, le monoxyde de carbone, le dioxyde de carbone et divers composés organiques fluorés et chlorés.
Données sur les risques d'explosion	
Sensibilité aux chocs	Aucun renseignement disponible.
Sensibilité aux décharges électrostatiques	Aucun renseignement disponible.
Équipement de protection et précautions pour les pompiers	Comme pour tout incendie, porter un appareil respiratoire autonome et des vêtements de protection complets. Isoler la zone d'incendie. Évaluer le vent.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTAL

Précautions personnelles	Isolez la zone et y mettez un panneau d'avertissement. Éliminer toutes les sources d'inflammation. Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage. Équipement de protection individuel, voir section 8.
Divers	Pour des consignes additionnelles concernant le nettoyage,appelez le service d'assistance téléphonique de FMC dont les coordonnées sont données à la section 1, « Identification du produit et de l'entreprise » ci-dessus.
Précautions environnementales	Tenir les personnes et les animaux à l'abri des fuites / déversements et au vent. Gardez les matériaux hors des lacs, des ruisseaux, des étangs et des égouts. Garder hors des voies

navigables. Ne pas rejeter dans l'environnement.

Méthodes de confinement

Le cas échéant, les drains d'eau de surface devraient être couverts. Des déversements mineurs sur le sol ou une autre surface imperméable doivent être immédiatement balayés ou de préférence aspirés à l'aide d'un équipement avec un filtre final à haut rendement. Transférer dans des conteneurs appropriés. Nettoyez la zone avec du détergent et beaucoup d'eau. Absorber le liquide de lavage sur un absorbant inerte tel qu'un liant universel, de la terre de Fuller, de la bentonite ou d'une autre argile absorbante et recueillir dans des récipients appropriés. Les conteneurs utilisés doivent être correctement fermés et étiquetés.

Méthodes de nettoyage

Ramasser et transférer dans des contenants correctement étiquetés.

7. MANUTENTION ET STOCKAGE

Manutention

Manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et de sécurité. Ne pas contaminer d'autres pesticides, engrains, eau, aliments ou aliments pour animaux lors de l'entreposage ou de l'élimination. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Éviter l'inhalation de la poussière. Laver à fond après manutention. Retirer les vêtements et les chaussures contaminés.

Entreposage

Conserver dans des récipients étiquetés et fermés. La salle de stockage doit être construite avec un matériau incombustible, fermée, sèche, ventilée et avec un sol imperméable, sans accès des personnes non autorisées ou des enfants. Un panneau d'avertissement indiquant «POISON» est recommandé. La pièce ne doit être utilisée que pour le stockage de produits chimiques. La nourriture, les boissons, les aliments pour animaux et les semences ne doivent pas être présents. Une station de lavage des mains devrait être disponible.

Matériel d'emballage

Doit uniquement être conservé dans son emballage d'origine.

Produits incompatibles

Aucun connu

8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Paramètres de contrôle

Sous sa forme commerciale, ce produit ne contient aucune matière dangereuse avec des limites d'exposition professionnelles établies par les organismes de réglementation particuliers à une région

Nom chimique	ACGIH TLV	OSHA PEL	NIOSH	Mexique
Carfentrazone-éthyle (128639-02-1)	TWA: 1 mg/m ³	-	-	-
Crystalline silica, quartz (14808-60-7)	TWA: 0.025 mg/m ³	TWA: 50 µg/m ³	IDLH: 50 mg/m ³ TWA: 0.05 mg/m ³	Mexico: TWA 0.025 mg/m ³
Nom chimique	Colombie-Britannique	Québec	TLV-TWA pour l'Ontario	Alberta
Crystalline silica, quartz (14808-60-7)	TWA: 0.025 mg/m ³	TWA: 0.1 mg/m ³	TWA: 0.10 mg/m ³ respirable	TWA: 0.025 mg/m ³

Contrôles techniques appropriés

Mesures d'ordre technique

Appliquer mesures techniques pour se conformer aux limites d'exposition professionnelle. Lorsque vous travaillez dans des endroits confinés (par exemple, des réservoirs, conteneurs, etc.) assurez-vous qu'il y a une source d'air pour la respiration et portez l'équipement recommandé.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection des yeux/du visage

En cas de risque d'exposition par la poussière, d'éclaboussement, de brume ou de pulvérisation, utiliser des lunettes de protection chimique ou un écran facial. Maintenir un bain oculaire et installations de mouillage rapide dans la zone de travail.

Protection de la peau et du corps

Porter un vêtement de protection approprié. Chaussures ou bottes sécurité.

Protection des mains	Utilisez des gants de protection en matériaux chimiques en nitrile ou en néoprène. Laver l'extérieur des gants avec de l'eau et du savon avant de les réutiliser. Vérifiez régulièrement pour des fuites.
Protection respiratoire	Le produit ne présente pas automatiquement une préoccupation d'exposition à l'air pendant la manipulation normale. En cas de déversement accidentel du produit qui produit une vapeur ou un brouillard lourd, les travailleurs doivent porter un équipement de protection respiratoire officiellement approuvé avec un filtre universel incluant un filtre à particules.
Mesures d'hygiène	De l'eau propre doit être disponible pour lavage en cas de contamination au niveau des yeux et de la peau. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Laver le peau avant de manger, de boire, de mâcher de la gomme ou de fumer. Prendre un bain ou une douche à la fin du travail. Il ne faut pas laver les vêtements de travail avec les vêtements de la maison.
Informations générales	Si le produit est utilisé dans des mélanges, il est recommandé de contacter les fournisseurs d'équipements de protection appropriés

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Information sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	Granules
État physique	Solide
Couleur	Blanc cassé à beige
Odeur	Latex
Seuil olfactif	Aucun renseignement disponible
pH	8.63
Point de fusion/point de congélation	Aucun renseignement disponible
Point/intervalle d'ébullition	Aucun renseignement disponible
Point d'éclair	Non applicable
Taux d'évaporation	Aucun renseignement disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	Aucun renseignement disponible
Limites d'inflammabilité dans l'air	
Limite supérieure	Aucun renseignement disponible
d'inflammabilité:	
Limite inférieure d'inflammabilité	Aucun renseignement disponible
Pression de vapeur	Aucun renseignement disponible
Densité de vapeur	Aucun renseignement disponible
Densité	Pour density: 44.7 lbs/ft ³ (0.716 g/mL) Tap density: 45.9 lbs/ft ³ (0.735 g/mL)
Densité	Aucun renseignement disponible
Solubilité dans l'eau	Émulsifie dans l'eau
Solubilité dans d'autres solvants	Aucun renseignement disponible
Coefficient de partage	Aucun renseignement disponible
Température d'auto-inflammation	Aucun renseignement disponible
Température de décomposition	Aucun renseignement disponible
Viscosité, cinématique	Aucun renseignement disponible
Viscosité, dynamique	Aucun renseignement disponible
Propriétés explosives	Non explosif
Propriétés comburantes	Non-oxydant
Masse moléculaire	Aucun renseignement disponible
Masse volumique apparente	Pour density: 44.7 lbs/ft ³ (0.716 g/mL) Tap density: 45.9 lbs/ft ³ (0.735 g/mL)

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité	Aucun dans des conditions normales d'utilisation
Stabilité chimique	Stable dans les conditions d'entreposage recommandées.
Possibilité de réactions	Aucun dans des conditions normales de traitement.

dangereuses

Polymérisation dangereuse Une polymérisation dangereuse ne se produira pas.

Conditions à éviter Le chauffage du produit produira des vapeurs nocives et irritantes.

Matières incompatibles Aucun connu.

Produits de décomposition dangereux Consulter la section 5 pour plus de renseignements.

11. DONNÉES TOXICOLOGIQUES

Renseignements sur le produit

DL50 orale > 5000 mg/kg (rat femelle)

DL50 épidermique > 5000 mg/kg (rat) (homme Femme)

CL50 par inhalation > 5.18 mg/l 4 heures (rat) (homme Femme)

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Modérément irritant (lapin).

Corrosion cutanée/irritation cutanée Légèrement irritant (lapin).

Sensibilisation Non sensibilisant (souris-LLNA).

Nom chimique	DL50 orale	DL50 épidermique	CL50 par inhalation
Carfentrazone-éthyle (128639-02-1)	= 5143 mg/kg (rat)	> 4000 mg/kg (rat)	> 5 mg/L 4h (rat)
Naphthalene sulfonic acid-formaldehyde condensate, sodium salt (9084-06-4)	= 3800 mg/kg (Rat)		

Données sur les effets toxicologiques

Symptômes Peut causer une irritation des yeux.

Effets retardés et immédiats et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Toxicité chronique Causa la exposición neurotoxicidad a largo plazo (temblores en el cuerpo, disminución de la actividad motora), disminución del peso corporal y el aumento de peso del hígado y el bazo

Mutagénicité Carfentrazone-éthyle : Pas génotoxique dans les études de laboratoire.

Cancérogénicité Carfentrazone-éthyle Aucune preuve de cancérogénicité provenant d'études animales

Effets neurologiques Carfentrazone-éthyle Non neurotoxique.

Toxicité pour la reproduction Carfentrazone-éthyle . Pas de toxicité pour la reproduction.

Toxicité pour le développement Carfentrazone-éthyle . Absence de tératogénicité chez les animaux.

STOT - exposition unique Non classé.

STOT - exposition répétée Non classé.

Effets neurologiques Carfentrazone-éthyle Non neurotoxique.

Danger par aspiration Le produit ne présente pas de risque de pneumonie par aspiration.

Nom chimique	ACGIH	CIRC	NTP	OSHA
Crystalline silica, quartz 14808-60-7	A2	Group 1	Known	X

Légende:

ACGIH (Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux)

A2 - *cancérogène suspecté pour l'être humain*

CIRC (Centre international de recherche sur le cancer)

Groupe 1 - *Cancérogène pour l'homme*

NTP (programme national de toxicologie)

Connu - *cancérogène connu*

OSHA (Administration de la sécurité et de la santé professionnelle du département du travail des États-Unis)

X - *Présent*

12. DONNÉES ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité

Carfentrazone-éthyle (128639-02-1)

Ingrédient(s) actif(s)	Duration	Espèces	Valeur	Unités
	72 h EC50	Algues	0.012	mg/l
	96 h LC50	Rainbow trout	1.6	mg/l
	48 h LC50	Daphnie	>9.8	mg/l
	96 h CSEO	Algues	1.0	µg/l
	21 d NOEC	Poissons	0.0187	mg/l
	21 d NOEC	Crustacés	0.22	mg/l
	CL50	Eisenia fetida	> 820	mg/kg
	DL50 orale	Bee	> 200	µg/abeille
	LD50 contact	Bee	> 200	µg/abeille
	LD50 acute oral	Northern bobwhite	>2250	mg/kg
	DL50 orale	Collin de Virginie	>2000	mg/kg

Nom chimique	Toxicité pour les algues	Toxicité pour les poissons	Toxicité pour la daphnie et autres invertébrés aquatiques
Carfentrazone-éthyle 128639-02-1	EC50 = 12 µg/l 14d EC50 = 0,0057 mg/L	96 h LC50 = 1,6 mg/L & 0,0187	48 h EC50 > 9,8 mg/L & 0,22
Sodium Benzoate 532-32-1		96 h LC50: 420 - 558 mg/L (Pimephales promelas) flow-through 96 h LC50: > 100 mg/L (Pimephales promelas) static	48 h EC50: < 650 mg/L (Daphnia magna)
Bis(2-ethylhexyl) sodium sulfosuccinate 577-11-7		96 h LC50: 20 - 40 mg/L (Oncorhynchus mykiss) semi-static 96 h LC50: < 24 mg/L (Oncorhynchus mykiss) static 96 h LC50: = 37 mg/L (Lepomis macrochirus) static	48 h EC50: = 36 mg/L (Daphnia magna)

Persistante et dégradation

Carfentrazone-éthyle . Non persistant. Facilement hydrolyses. Ne se biodégrade pas facilement.

Bioaccumulation

Carfentrazone-éthyle . La substance n'a pas de potentiel de bioconcentration.

Mobilité

Carfentrazone-éthyle . Non pertinent.

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Méthodes d'élimination

L'élimination inadéquate de l'excès de pesticides, de mélange de pulvérisateur ou de l'eau de rinçage est interdite. Si ces déchets ne peuvent pas être éliminés selon les instructions contenues sur l'étiquette, veuillez communiquer avec les autorités concernées pour des conseils. Les équipements de protection individuelle appropriés, tels que décrits aux sections 7 et 8, doivent être portés lors de la manipulation des matériaux pour l'élimination des déchets.

Emballages contaminés

Mettez au rebut les contenants selon les règlements locaux, fédéraux et provinciaux. Rapportez-vous à l'étiquette du contenant qui contient des instructions sur l'élimination.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

DOT

Ce matériau n'est pas un matériau dangereux tel que défini par le Département des transports des États-Unis, 49 CFR, parties 100 à 185, à moins qu'il ne soit expédié dans un emballage en vrac. La classification ci-dessous se rapporte à l'expédition en vrac (> 119 gal / 882 lb).

TMD

Classement ci-dessous n'est applicable que lorsqu'ils sont expédiés par bateau et n'est pas applicable lorsque expédiés seulement par voie routière ou ferroviaire.

N° ID/ONU	UN3077
Nom officiel d'expédition	Matière dangereuse du point de vue de l'environnement, solide, n.s.a (carfentrazone-ethyl)
Classe de danger	9
Groupe d'emballage	III
Polluant marin	Oui.
Désignation	UN3077, Environmentally hazardous substance, solid, n.o.s. (Carfentrazone-ethyl), 9, III, Marine Pollutant

ICAO/IATA

N° ID/ONU	UN3077
Nom officiel d'expédition	Matière dangereuse du point de vue de l'environnement, solide, n.s.a (carfentrazone-ethyl)
Classe de danger	9
Groupe d'emballage	III
Désignation	UN3077, Environmentally hazardous substance, solid, n.o.s. (Carfentrazone-ethyl), 9, III, Marine Pollutant

IMDG/IMO

N° ID/ONU	UN3077
Nom officiel d'expédition	Matière dangereuse du point de vue de l'environnement, solide, n.s.a (carfentrazone-ethyl)
Classe de danger	9
Groupe d'emballage	III
No EMS	F-A, S-F
Dangers pour l'environnement	Polluant marin
Désignation	UN3077, Environmentally hazardous substance, solid, n.o.s. (Carfentrazone-ethyl), 9, III, Marine Pollutant

15. INFORMATIONS SUR LE RÉGLEMENTATION**Règlements fédéraux aux États-Unis****SARA 313**

Section 313 du titre III de la loi du Superfund Amendments and Reauthorization Act de 1986 (SARA). Ce produit ne contient aucun produit chimique soumis aux exigences en matière de rapport de la Loi et du titre 40 du Code of Federal Regulations, Partie 372

SARA 311/312 Catégories de dangers

Danger aigu pour la santé	Oui
Danger chronique pour la santé	Non
Risque d'incendie	Non
Risque de décompression soudaine	Non
Danger de réaction	Non

Loi sur la qualité de l'eau

Ce produit ne contient aucune substance polluante réglementée en vertu de la loi sur la qualité de l'eau (Clean Water Act) (40 CFR 122.21 et 40 CFR 122.42) :

CERCLA

Comme il est expédié, ce produit ne contient aucune substance réglementée comme une substance dangereuse en vertu de CERCLA (Comprehensive environmental response compensation and Liability Act) (40 CFR 302) ou de SARA (Superfund Amendments and Reauthorization Act) (40 CFR 355). Il peut exister des exigences particulières en matière de déclaration au niveau local, régional ou provincial pour des rejets de ce produit

FIFRA Information

Ce produit chimique est un pesticide enregistré à l'Agence pour la protection de l'environnement (EPA) et est soumis à certaines exigences d'étiquetage en vertu de la loi fédérale sur les pesticides. Ces exigences diffèrent des critères de classification et des renseignements sur les dangers requis pour les fiches signalétiques, et pour les étiquettes du lieu de travail pour les produits chimiques autres que des pesticides. Les renseignements suivants sur les dangers sont requis sur l'étiquette du pesticide :

Warning

Causes moderate eye irritation. DO NOT get in eyes.
 Avoid breathing dust. Avoid contact with eyes, skin or clothing.
 Wash thoroughly with soap and water after handling.

États-Unis - Réglementations des États**Proposition 65 de la Californie**

Ce produit ne contient aucun produit chimique de la Proposition 65.

Règlements d'État sur le droit à l'information aux États-Unis

Ce produit ne contient aucune substance réglementée par des règlements d'État sur le droit à l'information

Nom chimique	New Jersey	Massachusetts	Pennsylvanie
Crystalline silica, quartz 14808-60-7	X	X	X

Inventaires internationaux

Nom chimique	TSCA (États-Unis)	LIS (Canada)	EINECS/ELINC S (Europe)	ENCS (Japon)	Chine (IECSC)	KECL (Corée)	PICCS (Philippines)	AICS (Australie)
Carfentrazone-éthyle 128639-02-1					X			
Crystalline silica, quartz 14808-60-7	X	X	X	X	X	X	X	X
Naphthalene sulfonic acid-formaldehyde condensate, sodium salt 9084-06-4	X	X		X	X	X	X	X

CANADA

Cette fiche de données de sécurité concerne un pesticide enregistré par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLA) et elle est donc assujettie à certaines exigences en vertu des lois canadiennes sur les pesticides, dont la Loi sur les produits antiparasitaires (LPA). Ces exigences diffèrent des critères de classification et des renseignements dangereux requis par le Règlement sur les produits dangereux (RPD) et SIMDUT 2015 relativement aux fiches de données de sécurité et aux étiquettes du lieu de travail de produits chimiques non pesticides. Les renseignements suivants sont établis par l'ARLA.

En vertu de la Loi sur les produits antiparasitaires, il faut respecter l'étiquette approuvée du produit antiparasitaire (l'étiquette) en tout temps et, en cas de divergences entre l'étiquette approuvée et une FDS pour ce produit, ce sont les renseignements de l'étiquette qui prévalent.

16. AUTRES INFORMATIONS

NFPA	Risques pour la santé 1	Inflammabilité 1	Instabilité 0	Dangers physico-chimiques -
HMIS	Risques pour la santé 1	Inflammabilité 1	Danger physique 0	Protection individuelle X

Légende des codes NFPA et HMIS Grave = 4; Sérieux = 3; Modéré = 2; Léger = 1; Minimum = 0

Date de révision : 2021-07-20
 Cause de la révision: Libération initiale

Avis de non-responsabilité

FMC Corporation estime que les informations et recommandations contenues dans le présent document (y compris les données et les déclarations) sont exactes à la date des présentes. Vous pouvez contacter FMC Corporation pour vous

assurer que ce document est le plus récent disponible auprès de FMC Corporation. Aucune garantie d'adéquation à un usage particulier, garantie de qualité marchande ou toute autre garantie, expresse ou implicite, n'est faite concernant les informations fournies ici. Les informations fournies ici se rapportent uniquement au produit spécifié désigné et peuvent ne pas être applicables lorsque ce produit est utilisé en combinaison avec d'autres matériaux ou dans tout processus. L'utilisateur est responsable de déterminer si le produit est adapté à un usage particulier et adapté aux conditions et aux méthodes d'utilisation de l'utilisateur. Étant donné que les conditions et les méthodes d'utilisation sont indépendantes de la volonté de FMC Corporation, FMC Corporation décline expressément toute responsabilité quant aux résultats obtenus ou découlant de toute utilisation des produits ou de la confiance accordée à ces informations.

Préparé par

FMC Corporation
Logo de FMC - Marque de commerce de FMC Corporation

© 2021 FMC Corporation. Tous droits réservés.

Fin de la fiche signalétique